

## **La carte d'invalidité pour personnes gravement handicapées (Schwerbehindertenausweis) : informations de base**

En Allemagne, les personnes souffrant d'un handicap peuvent demander une carte d'invalidité. En même temps que la décision, celle-ci donne des informations sur le degré de handicap et sur les signes distinctifs existants.

Cette carte permet par exemple de prouver à un employeur ou à une administration que l'on est lourdement handicapé. Cela est nécessaire pour pouvoir bénéficier de certains droits que la législation allemande accorde aux personnes handicapées.

De tels droits existent également pour les enfants ; par exemple, un accompagnement à l'école (assistance scolaire), des aides importantes ou une allocation de soins.

### **Qui peut demander une carte d'invalidité ?**

- Toute personne travaillant et/ou résidant en Allemagne et souhaitant y rester

### **Quels sont les droits spéciaux des personnes gravement handicapées ?**

- Aide et accompagnement dans la vie professionnelle ou scolaire
- Entrée à tarif réduit dans de nombreux établissements comme les piscines ou les musées (parfois l'entrée est aussi gratuite pour l'accompagnateur)
- Utilisation souvent gratuite ou à prix réduit des transports en commun (parfois aussi pour l'accompagnateur)
- Possibilité de fréquenter des établissements de préparation à l'emploi (BVE)
- Avantages fiscaux (par exemple exonération d'impôt sur le revenu)
- Droit à une carte de stationnement distincte

Cette liste n'est pas exhaustive. Les droits spéciaux dépendent du degré de handicap et des signes distinctifs.

### **Où et comment faire une demande ?**

La demande doit être déposée auprès du Landratsamt dont vous dépendez.

La demande doit être faite par écrit.

La demande doit être remplie le plus complètement et le plus lisiblement possible.

Envoyez directement les diagnostics et rapports médicaux existants, par exemple :

- compte-rendus médicaux complets
- courriers du médecin
- courriers de l'hôpital
- comptes-rendus de rééducation
- comptes-rendus des orthophonistes/ergothérapeutes

*S'il s'agit d'un enfant scolarisé et que vous avez besoin d'aide pour remplir les documents, vous pouvez vous renseigner auprès de l'école de votre enfant.*

L'administration évalue les documents médicaux fournis et, si nécessaire, demande également d'autres comptes-rendus aux médecins traitants ou à l'école. Toutefois, cela n'est possible que si vous avez signé la déclaration de levée du secret médical (déclaration de consentement dans le formulaire de demande). Après examen, vous recevrez une notification de détermination de la part du Landratsamt, quel que soit le degré de handicap constaté.

Celle-ci contient

- le type de handicap(s),
- le degré de handicap (GdB) et

- les caractéristiques en termes de santé (signes distinctifs).

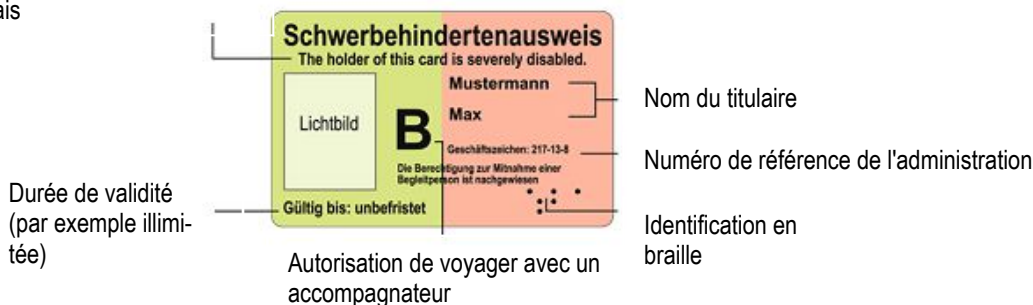
Si le degré d'invalidité constaté est de 50 ou plus, vous recevrez une carte d'invalidité. Celle-ci contient des informations sur le degré de handicap et ses éventuelles caractéristiques. Si la carte d'invalidité est orange et verte, vous pouvez demander un jeton pour les transports en commun. Vous (ou votre enfant) pouvez utiliser le bus, le train de banlieue et les trains régionaux à prix réduit ou gratuitement. La demande de jeton se fait également auprès du Landratsamt.

Aperçu des signes distinctifs et de leur signification :

|     |  |
|-----|--|
| G   | Atteinte importante à la mobilité, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée est lourdement atteinte dans sa capacité à se déplacer dans la circulation  |
| aG  | Difficulté de marche exceptionnelle, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée ne peut se déplacer en dehors de son véhicule qu'avec l'aide d'une tierce personne ou au prix de grands efforts en raison de la gravité de son handicap |
| H   | Impuissance, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée a besoin en permanence d'une aide extérieure ou qu'il doit constamment y avoir une personne disponible pour l'aider   |
| Bl  | Cécité, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée est aveugle ou très malvoyante   |
| Gl  | Surdit , c'est-à-dire que la personne lourdement handicapée est sourde ou souffre d'une déficience auditive confinante à la surdit  et entraînant de graves troubles du langage (langage oral difficile à comprendre, vocabulaire réduit)      |
| TBl | Surdicécité, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée a un degré d'invalidité d'au moins 70 en raison d'un trouble de la fonction auditive et un degré d'invalidité de 100 en raison d'un trouble de la fonction visuelle             |
| B   | Accompagnateur, c'est-à-dire que la personne gravement handicapée est autorisée à être accompagnée d'un accompagnateur   |
| RF  | Radio/télévision, c'est-à-dire qu'il est possible de bénéficier d'une réduction des cotisations à la radio et à la télévision et des frais de téléphone  |

Si votre carte d'invalidité porte la mention aG, vous pouvez demander une carte de stationnement séparée auprès de l'autorité routière compétente. Celle-ci permet à la personne handicapée (ou à ses

Mention de handicap grave en anglais

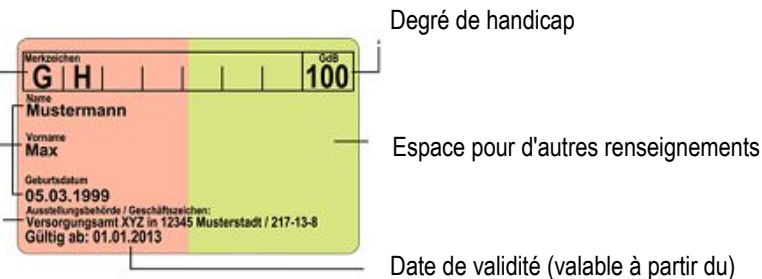


Durée de validité (par exemple illimitée)

Signes distinctifs

Nom du titulaire

Autorité de délivrance et numéro de référence



garer sur les emplacements

parents) de se marqués d'un fauteuil roulant.

Vous trouverez de plus amples informations et des modèles de demande sur [www.einfach-teilhaben.de](http://www.einfach-teilhaben.de).